



## **HONORAIRES AGENCE LOCATION**

### **Location de biens à usage exclusif d'habitation**

Montant des honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction de bail et d'état des lieux d'entrée :

**Un mois de loyer hors charges**

Pour le locataire ces honoraires sont plafonnés à :

- 8 € par m2 de surface habitable pour la visite, la constitution de dossier, la rédaction de bail.
- 3 € par m2 pour l'état des lieux d'entrée.

Pour le propriétaire bailleur, les honoraires sont de : un mois de loyer hors charges déductibles de vos revenus fonciers. Ces honoraires ne sont perçus qu'à l'entrée d'un nouveau locataire.